



emcdda.europa.eu

MESSAGE

Wolfgang Götz, directeur Observatoire européen des drogues et des toxicomanies

À l'occasion du lancement du
Rapport annuel 2006 sur l'état du phénomène de la drogue en Europe
Embargo: 11H00 HEC – 23.11.2006

Le lancement de la stratégie antidrogue de l'UE (2005–2012) constitue une avancée significative dans la façon dont l'Europe répond au problème de la drogue. La stratégie, et le plan d'action actuel (2005–2008), sont des exemples concrets du consensus grandissant qui existe entre les États membres et mettent en évidence leur volonté commune de coopération et de concertation. Mais ce consensus ne s'arrête pas là. Bien que la politique nationale demeure la prérogative de chacun des pays et que les différences entre les politiques soient toujours évidentes — ce qui anime le débat européen —, les principes de base sont largement partagés. Dans l'ensemble, on constate que les pays suivent de plus en plus une direction commune.

La quasi-totalité des pays européens intègrent maintenant les mesures de leurs politiques dans le cadre d'une stratégie antidrogue ou dans un plan d'action national. Dans une analyse approfondie des politiques antidrogue en Europe publiée aujourd'hui, nous faisons état de signes forts montrant un élargissement du champ de compétence de ces stratégies, qui englobe désormais les substances licites créant une dépendance, telles que l'alcool, le tabac et les médicaments, au même titre que les drogues illicites ⁽¹⁾. Aujourd'hui plus des deux tiers des pays concernés citent explicitement les deux types de substances dans leurs documents stratégiques ou font référence aux substances licites dans le contexte de la prévention et du traitement. Il s'agit d'un développement opportun puisque la consommation combinée de substances licites et/ou illicites (polyconsommation de drogue) devient plus que jamais une caractéristique marquante de l'usage de drogue.

Aujourd'hui, l'OEDT doit être en mesure de surveiller une palette de substances beaucoup plus vaste qu'il y a une dizaine d'années. Les centres de soins font face à une plus grande variété de problèmes liés aux stimulants et à la polyconsommation de drogue qu'auparavant et constatent fréquemment la présence simultanée de problèmes liés à la drogue et à l'alcool. Un des fils conducteurs du rapport de cette année est l'urgente nécessité de développer des politiques et des stratégies susceptibles d'apporter une réponse adaptée à la nature complexe et polymorphe du problème de la drogue aujourd'hui. La polyconsommation de drogue notamment représente un grand défi pour les systèmes de surveillance des drogues qui se concentrent traditionnellement sur la consommation de substances séparément les unes des autres. Le développement de méthodologies permettant de comprendre ces modes de consommation de drogue doit être une de nos priorités si nous voulons répondre aux besoins du nombre croissant de personnes connaissant des difficultés liées à la polyconsommation.

Outre le fait d'observer la situation actuelle, nos tâches principales incluent la surveillance des nouvelles drogues et l'anticipation des menaces à venir en termes de santé publique. De nouvelles formes de consommation de drogues seront probablement adoptées par des minorités, au sein de petits groupes ou dans des régions ou cadres sociaux particuliers. Notre but est de repérer les nouvelles substances et les tendances émergentes, de les

détecter avant qu'elles n'aient le temps de se transformer en problèmes de plus grande ampleur.

En 2005, 14 nouvelles substances psychoactives au total ont été officiellement signalées pour la première fois à l'OEDT et à Europol via leur système d'alerte précoce ⁽²⁾.

Un développement significatif a été noté : l'apparition et la diffusion rapide de la nouvelle substance mCPP — 1-(3-chlorophényl)piperazine — qui a été davantage identifiée par les États membres que n'importe quelle autre substance psychoactive depuis la mise en place du système en 1997.

En l'espace d'un an, la mCPP est apparue dans 20 États membres de l'UE, en Roumanie et en Norvège, souvent commercialisée comme une « nouvelle sorte d'ecstasy ». C'est un exemple de la façon dont ceux qui sont impliqués dans la production de drogues illicites sont toujours à la recherche d'innovation sous la forme de nouvelles substances chimiques qui peuvent être proposées aux consommateurs potentiels. Le système d'alerte rapide est un instrument décisif pour intervenir dans un processus dans lequel la santé des jeunes Européens est menacée par des personnes en quête de profit.

En 2005, l'OEDT a également lancé le projet pilote E-POD (*European Perspectives on Drugs*) dont l'objectif est d'aider à détecter, suivre et comprendre l'émergence de tendances de consommation de drogue en Europe ⁽³⁾. Le premier rapport ⁽⁴⁾ émanant de ce projet a attiré l'attention sur l'augmentation de la disponibilité et de la consommation de champignons hallucinogènes depuis les années 1990. En se concentrant ainsi sur des substances spécifiques, E-POD fera office de détecteur paneuropéen des nouvelles drogues à la mode et aidera les pays à apporter une réponse rapide et efficace pour lutter contre leur consommation et les risques sanitaires qui en découlent.

Parlons finalement de la méthamphétamine, une drogue à l'origine de graves problèmes de santé publique à travers le monde. Si en Europe, les problèmes liés à cette drogue restent cantonnés à quelques pays, un nombre croissant d'États européens ont, au cours de l'année passée, fait état de saisies, mettant en évidence la nécessité d'une meilleure vigilance des populations les plus exposées.

Cela m'amène à la proposition, de la Commission européenne, faite en 2005, d'une refonte du règlement fondateur de l'OEDT pour l'aider à faire face à ces nouveaux défis. Par exemple, le règlement révisé stipule que l'agence doit prendre en compte les nouveaux modes de consommation de drogue, en particulier la polyconsommation, y compris l'usage combiné de substances psychoactives licites et illicites.

Le débat général sur la question des drogues décrit avec force rhétorique la nécessité d'une approche équilibrée et basée sur des preuves. En Europe, peut-être plus que partout ailleurs, cette rhétorique est devenue réalité. La nouvelle stratégie de l'UE contre les drogues et son premier plan d'action se fondent sur un consensus entre les États membres pour réduire tant l'offre que la demande. Tous s'accordent également sur l'importance de la collecte et du partage d'informations, de la dissémination des bonnes pratiques et sur la nécessité de se fonder sur des preuves scientifiques au moment de décider des actions à mener dans l'intérêt du citoyen. La Commission européenne, soutenue par l'OEDT, évaluera le plan d'action actuel en utilisant intensivement ce genre de preuve et de résultats scientifiques.

Au fil des ans, les stratégies et les plans d'action de l'UE ont permis de sensibiliser les autorités nationales, d'améliorer les politiques nationales et ont permis de faire émerger une voix européenne sur les drogues plus forte et plus unie. L'OEDT travaille à faciliter l'émergence de politiques informées en offrant une analyse objective, rigoureuse et scientifique des informations disponibles sur le phénomène de la drogue en Europe.

Constater les problèmes que la consommation de drogue engendre chez les Européens, leur famille et les groupes dans lesquels ils vivent a de quoi nous inquiéter. Cependant le fait qu'aujourd'hui, en Europe, non seulement nous évaluons mieux l'état de la situation mais également que nous dialoguons d'une manière plus rationnelle, plus ouverte et mieux informée que par le passé, constitue un motif d'optimisme.

(¹) «Selected issue»: 'European drug policies: extended beyond illicit drugs?' <http://issues06.emcdda.europa.eu>

(²) Opérant conformément à la décision 2005/387/JAI du Conseil du 10 mai 2005 relative à l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles substances psychoactives (*Journal Officiel*, L 127, 20.5.2005). Voir également <http://www.emcdda.europa.eu/?nnodeID=17869>

(³) Mis en place dans le contexte du plan d'action drogue de l'UE (2005–2008) qui appelle au développement d'une information claire sur les tendances émergentes et les modèles de consommation de drogue et de marchés de la drogue.

(⁴) «Hallucinogenic mushrooms: an emerging trend case study» <http://www.emcdda.europa.eu/?nnodeid=7079>